

Quatre Burundais lourdement condamnés en Belgique pour trafic de drogues

L'avenir, 4 novembre 2015 - Belga TC Nivelles - Jusqu'à six ans de prison ferme pour un trafic de drogue d'ampleur internationale. Le tribunal correctionnel du Brabant wallon a condamné mercredi Jean-Luc N., un Anversois de 37 ans, à six ans de prison ferme. Ses complices Yves K., Loyis M et Amédée B. ont été condamnés respectivement de cinq ans de prison avec un sursis pour ce qui excède trois ans, de trois ans d'emprisonnement avec un sursis pour ce qui dépasse la détention préventive et de trois ans de prison avec un sursis pour la dernière année. Les quatre hommes, tous d'origine burundaise, sont impliqués dans un trafic international d'héroïne et de cocaïne en 2014 et 2015.

Jean-Luc N., déjà condamné en Belgique et en Italie pour des faits semblables, organisait des voyages et recrutait des passeurs pour faire circuler de la drogue pratiquement dans le monde entier. Les enquêteurs qui ont réalisé des écoutes téléphoniques se sont aperçus que le trafic passait par le Burundi, l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, ... L'homme s'est défendu en affirmant que les conversations codées interceptées par la police se rapportaient à un commerce de voitures, d'habits et de poissons séchés. Le tribunal a estimé que cette version n'était pas crédible. Elle l'était d'autant moins que les voyages évoqués dans les conversations téléphoniques ont permis aux enquêteurs d'intercepter des passeurs et de saisir 2,3 kg de cocaïne à la frontière entre la Suisse et l'Italie, et 7,5 kg d'héroïne à Zaventem.